

Pour la défense des personnels et de nos statuts Le 20 octobre, élections au Comité Technique - CT Votez et faites voter FSU

Liste syndicale FSU (Snesup - Snasub) Université Paris VIII Vincennes - Saint-Denis

La loi du 5 juillet 2010 « de rénovation du dialogue social dans la fonction publique » a instauré de profondes modifications en matière de représentativité syndicale et de représentation des personnels de la fonction publique (FP). L'une d'entre elles concerne les Comités techniques d'établissement (CT), qui remplacent les actuels Comités techniques paritaires (CTP) ; l'administration sera dispensée de s'engager par le vote dans les CT où seuls les représentants syndicaux s'exprimeront désormais. Cette mesure n'enlèvera rien â la détermination de nos représentants qui continueront à se servir de cette instance pour dénoncer et contrer les coups bas contre les agents de la fonction publique. La nouvelle réglementation des CT (décret du 15 février 2011, arrêté du 10 mai 2011) a fixé un calendrier électoral unique pour l'ensemble de la fonction publique d'Etat : vote le jeudi 20 octobre 2011.

La mutation des CTP en CT

Si dès 2007, la loi LRU a rendu obligatoire la constitution de CTP, cette instance est devenue très rapidement un lieu important pour la défense des revendications des personnels tant en termes d'emplois, d'indemnitaire, ou de modifications concernant la vie de travail des personnels. Si le CTP est souvent perçu par l'administration uniquement comme « un lieu de débat », il est considéré par les élus comme le lieu où s'affrontent les choix politiques de l'établissement notamment dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Le CTP est une tribune à travers laquelle les élus portent les revendications des personnels en lien avec la défense de leurs statuts et la défense du Service public.

La transformation des CTP en CT ne leur enlève pas pour autant leur rôle. Les chefs d'établissements devront toujours leur soumettre toutes les décisions concernant les personnels : règles de gestion des carrières, recrutements, charges de services, conditions de travail, politique de l'établissement en terme d'emplois et d'indemnitaire, d'hygiène et sécurité, parité femmes-hommes, action sociale, prise en compte du handicap, etc. Des documents clé pour l'établissement comme le bilan social et le rapport hygiène et sécurité doivent leur être présentés chaque année, permettant un contrôle des problèmes existants et des actions engagées.

Les statuts en danger

Avec l'application de la LRU et le passage aux RCE, ces élections se déroulent dans un contexte d'attaques sans précédents contre la Fonction publique et ses personnels. Le recours systématique aux agents non titulaires et aux externalisations pour remplir des missions pérennes de service public tend à devenir « la normalité» dans un grand nombre d'établissements. Le projet de loi issu du protocole d'accord sur les agents non titulaires, que la FSU a refusé de signer, se place délibérément dans une optique d'extension du recours aux CDI à la place d'emplois statutaires et sans aucun encadrement des conditions de carrière et de travail. Le maigre dispositif de titularisation concernera très peu d'agents et sera notamment presque sans effet dans le supérieur, ce qui rend plus que nécessaire la bataille pour obtenir la stabilisation des collègues en place et la titularisation du plus grand nombre de collègues contractuels. Il faut également se battre pour des salaires, des carrières et des conditions de travail corrects pour tous.

C'est cette même logique qui s'applique aux appels d'offre liés à l'Agence nationale de la recherche (ANR) et au Grand Emprunt (EquipeX, LabeX, IdeX). Les audits Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) dans les organismes de recherche sont une véritable mise en cause de l'emploi public.

La déréglementation de la gestion et des charges de service des personnels fonctionnaires se poursuit. La redéfinition de l'ensemble des corps dans un Référentiel des Métiers sous forme de fiches emploi énumérant des compétences allant d'un vague « savoir faire» à des compétences comportementales comme la « résistance au stress » annonce l'abandon de la notion de qualification et du recrutement par concours, et le renforcement du pouvoir des directeurs du personnel. La loi « mobilité » de 2009 rajoute une strate à ce dispositif puisqu'elle autorise le licenciement des fonctionnaires en cas de restructuration des services. Souffrance au travail, comportements autoritaires de responsables locaux, harcèlement, refus de titularisation, non renouvellements abusifs de contrats se multiplient. De ce fait le respect du droit et l'application de la réglementation juridique au niveau local deviennent un véritable enjeu.

Des élus FSU combatifs pour la défense de TOUS

Les élus FSU se battront pour :

- un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires pour résorber la précarité et pour faire face aux besoins nouveaux pour favoriser la réussite des étudiants, répondre aux besoins de la recherche et améliorer les conditions de travail de tous,
- des mesures concrètes de résorption de la précarité, la stabilisation des collègues actuellement sur emplois précaires, en leur accordant des conditions de carrière et de travail similaires à celles des personnels titulaires et l'interdiction de recrutement de nouveaux précaires,
- promouvoir l'égalité femmes-hommes concernant l'emploi, les carrières et les statuts en respectant le principe « à travail égal, salaire égal »
- des règles écrites de gestion des carrières définies en concertation avec les personnels, claires et connues de tous, et non la généralisation du recours à des salaires différenciés,
- l'intégration des primes au salaire, et, dans cette attente, pour que les primes existantes soient réparties démocratiquement et de façon équitable entre l'ensemble des agents,
- le respect de l'indépendance pédagogique et scientifique des personnels d'enseignement et de recherche,
- un système démocratique, collégial et transparent de répartition des services et d'équivalence des tâches, la réduction des tâches administratives des personnels d'enseignement et de recherche.
- l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, et la prise en compte du handicap dans le travail,
- la mise en place de cellules « harcèlement-souffrance » émanant du CHSCT et de politiques de lutte contre la souffrance au travail.

Attachés à la préservation des statuts nationaux les élus FSU s'opposeront à la prolifération de dispositions locales tendant au clientélisme, au favoritisme et à l'autoritarisme. En particulier, ils s'opposeront à tout détournement de l'évaluation des enseignements en une évaluation locale des enseignants-chercheurs. Ils feront en sorte que soient largement diffusées à tous les personnels les délibérations du CT et les suites données par l'administration. La défense de la fonction

publique et la préservation du service public dans l'enseignement supérieur et la recherche sont un combat majeur nécessitant la mobilisation de tous les personnels. Avec l'appui des personnels, les élus FSU relaieront ce combat au sein des CT. Les listes FSU comportent des collègues de toutes catégories, des femmes et des hommes qui vous défendront et porteront les discussions et délibérations du CT auprès des élus des autres Conseils.

BIATOSS, ITA, enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, titulaires et contractuels,

Voter FSU c'est participer à la lutte pour la défense du Service public

Les syndicats FSU de l'enseignement supérieur SNASUB et SNESUP

Modalités des élections :

- Sont électeurs tous les personnels exerçant dans l'établissement: BIATOSS & ITA, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, titulaires et non titulaires
- Les listes électorales seront affichées avant le 30 septembre: vous avez jusqu'à la veille du scrutin pour vérifier votre inscription et faire corriger
- C'est un scrutin de liste sans panachage
- Le vote aura lieu le 20 octobre à l'urne; il n'y a pas de procuration
- Les personnels peuvent demander à voter par correspondance

Les candidats de la liste FSU s'engagent à se battre contre les dérives au sein des CT en lien avec les actions collectives organisées tant au niveau national qu'au niveau des établissements.